

Vendlincourt, 16/04/2019

A qui de droit

Déclaration de conformité à la directive européenne 2011/65/EU (RoHS)

Louis Bélet SA est conscient que la directive européenne 2011/65/EU (RoHS) (y compris 2015/863 et 2017/2102) limite l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Louis Bélet SA ne produit ni ne vend de matériel électronique.

Les substances suivantes sont répertoriées dans la directive européenne 2011/65/EU:

1. Mercure (Hg)
2. Chrome VI (Cr VI)
3. Cadmium (Cd)
4. Retardateurs de flamme et plastifiants PBB, PBDE, DEHP, BBP, DBP, DIBP
5. Plomb (Pb)

Nos produits ne contiennent aucune des substances susmentionnées.

Louis Bélet SA utilise systématiquement des matériaux de brasage sans plomb pour certains outils de coupe à inserts en diamant polycristallin.

Nos produits sont donc conformes à la directive européenne 2011/65/EU (RoHS).



Arnaud Maître
CEO